

REGLEMENT DE LA COURSE NATURE

«RELAIS DE LA MONTAGNE VERTE »

21/11/2021

1) Organismes :

Union Des Coureurs de Creuzier le Vieux, enregistrée en Sous-Préfecture de l'Allier le 3/04/2017 (n° W033000006), affiliée à la Fédération UFOLEP (n° 03094002), agréée Jeunesse et Sports (n° 0803S926) Numéro SIREN 453541222.
Adresse postale 12 impasse des Pinacles 03300 CREUZIER LE VIEUX
Responsable Mr Mickael BASMADJIAN (même adresse) tél 0662774510
Contact : Mmc Sandra BLANCHET 11 rue des Dauriers 03300 CREUZIER LE VIEUX Tél 0614671964 mail sandrablanchet@aol.com

Lieu, Date et Horaires :

A –Commune de Creuzier le Vieux (Allier) : Départ et arrivée au Complexe sportif JC Tuloup
B –Dimanche 21 Novembre 2021 entre 9h30 et 12h30

2) Participants et spectateurs attendus :

300 participants sont attendus. Le nombre limite de participants est fixé à 500, l'ordre d'inscription faisant foi si besoin
50 spectateurs sont attendus en même temps sur la ligne d'arrivée, les concurrents arrivants de manière étalée

Autorisation de participer

Selon le règlement de la FFA, « Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un** « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. «

Les Compétiteurs autorisés sont ceux des catégories juniors (nés en 2004 ou au delà), seniors, vétérans et féminines. La catégorie cadet (nés en 2006 ou avant) est acceptée uniquement pour la formule relais de 10 km

Pass sanitaire

L'accès au site de départ, pour les participants comme pour les bénévoles ou les spectateurs est soumis à la présentation d'un pass sanitaire valide

3) Assurances :

- A - Les compétiteurs et les signaleurs seront couverts soit par leur assurance fédérale (licenciés), soit par une Assurance Temporaire (R.A.T.) souscrite par les organisateurs auprès de la Mutuelle APAC-MAC (non licenciés).
- B - L'UCCV, club organisateur, est couverte par une Assurance responsabilité civile souscrite auprès de la Mutuelle APAC-MAC

4) Horaires, Circuit et Distances :

- Circuit tracé avec fléchage permanent (« MV » sur panneaux fuchsia) exclusivement sur le territoire de la commune de Creuzier le Vieux d'environ 10 kilomètres, pour un dénivelé de 250 m par boucle, à parcourir deux fois en solo et une fois pour chaque relayeur
- Les deux relayeurs doivent impérativement terminer ensemble
- Départ de la course solo à 9h30 et de la course relais à 9h50

5) INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour toutes les courses, **l'inscription doit se faire avant le jeudi 18 novembre 2021** à 23h59 en utilisant le lien sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles. Inscription sur place uniquement le samedi 20 novembre de 16h à 19h.

- Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant le jeudi 18 novembre 2021 ou par chèque ou espèces sur place..

Trail Solo 20km (Course Chronométrée) 15 €

Trail Duo 2x10km (Course Chronométrée) 20 € (10 euros par personne)

- Les documents à fournir (licences ou certificat médical) (seulement pour les coureurs) sont à télécharger sur votre fiche personnelle d'inscription en ligne avant le jeudi 18 novembre 2021 à 23h59.

Le dossier d'inscription en ligne devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du jeudi 18 novembre 23h59.

Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo,

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

ANNULATION D'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent.

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1° Reporter son inscription à l'édition 2022

2° demander le remboursement de 80% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

6) Règlement :

- Epreuve organisée sous l'Egide de la Fédération UFOLEP entraînant l'application du Règlement National UFOLEP, ainsi que celui de la FFA, imposé par le CDCHS 03
- Secours médical assuré par les Secouristes de la Croix Rouge et le Docteur Patrice Bouillon.
- Les Sapeurs-Pompiers (18) ou le SAMU (15) pourront également être appelés en cas d'accident jugé grave.
- Les Secouristes, disposés en deux points stratégiques, en nombre suffisants, seront reliés par téléphones portables et radios (testés avant l'épreuve) avec le Médecin et la Direction de Course. Des moyens

d'évacuation adaptés au terrain seront disponibles (VPS de la Croix Rouge). Les moyens d'accès seront repérés avant l'épreuve.

- Une cinquantaine de signaleurs, titulaires du Permis de Conduire, équipés de palettes de signalisation, de gilets de sécurité et munis des Arrêtés Municipal et Préfectoral seront placés, en priorité, à tous les carrefours comportant ou croisant une voie de circulation. Ils seront issus de la liste ci-jointe et seront répartis, en fonction de leur disponibilité, au plus tard une semaine avant l'épreuve. Leur mise en place sera effective au plus tard ½ heure avant l'épreuve. Ils disposeront d'un moyen de communication pour prévenir de tout incident sur le parcours
- Les compétiteurs seront tenus de respecter, dans la mesure du possible, le Code de la Route
- Un Arrêté Municipal réglementant la circulation sera pris par Mr. le Maire de Creuzier le Vieux
- Le Garde Champêtre de Creuzier le Vieux veillera à l'exécution des différentes consignes réglementaires
- Des espaces seront réservés au stationnement des participants et du public, en évitant tout stationnement sauvage pouvant gêner le passage et l'accès sur les sites des moyens de secours.
- Des cordages et barrières seront placés de part et d'autre de la ligne d'arrivée.
- Le fléchage du circuit sera réalisé au moyen de panneaux en bois et de rubalise, toute trace étant enlevée après l'épreuve.
- Un vélo précèdera les compétiteurs de chaque épreuve. Le pilote sera muni d'un baudrier réglementaire, à bandes fluorescentes. Un vélo balais sera positionné à la fin de chaque épreuve
- Tout coureur désirant abandonner l'épreuve doit remettre son dossard aux organisateurs avant de quitter le site.

Les temps limites de passage sont fixés à 1h15 mn au km 10. L'organisation se réserve le droit d'exclure un concurrent épuisé, mais également un concurrent qui aurait un comportement anti-sportif ou de nature à dégrader le parcours.

Pour l'UC Creuzier le Vieux
Les organisateurs Mickaël Basmadjian et Patrice Bouillon